

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 10 - 1 nov. 2019

À LA UNE

Une directive pour la protection du consommateur dans la CEMAC

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

OHADA

La juridiction compétente pour connaître du recours en annulation d'une sentence arbitrale

Par Bréhima Kaména

La force obligatoire de la volonté en matière de signification des actes de procédure

Par Ndèye Coumba Madeleine Ndiaye

CEMAC

Refonte des règlements existants pour un nouvel élan du droit de la concurrence

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne, Olivier Bustin

Organisation et compétences institutionnelles en matière de concurrence

Par Olivier Bustin, Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

UEMOA

Quand un conflit entre juges paralyse le fonctionnement d'une Cour...

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Retour sur la responsabilité extracontractuelle d'un organe communautaire

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Droits nationaux

Gabon : la création du tribunal de commerce

Par Étienne Nsie

Gabon : la suppression injustifiée de la chambre commerciale de la Cour de cassation

Par Étienne Nsie

Gabon et Cameroun : coups de canif à la supranationalité du droit CEMAC et du droit OHADA

Par Étienne Nsie

Angola : programme de privatisation pour la période 2019-2020

Par José Miguel Oliveira, Ivo Mahumane

Congo : la preuve négative du contrat de travail

Par Daphtone Lekebe Omouali

Cameroun : réforme de l'Autorité aéronautique

Par Ramsès Akono Adam